



COMMUNICATION MUNICIPALE SEPTEMBRE 2023

IMPOTS LOCAUX

Cette année encore nous n'avons pas touché à l'impôt. **Il est au même taux depuis 2010.** L'actualité nous montre que nombre de communes ont augmenté le taux de la taxe foncière. Nous avons pris le parti de ne pas le faire. Nous souhaitons conserver ce cap jusqu'à la fin du mandat.

DESHERBAGE DE LA COMMUNE

Notre unité technique est composée de seulement 4 agents. Il est clair que pour une commune de notre taille, presque suréquipée au regard de son nombre d'habitants (piscine, station d'épuration importante, etc.) il faudrait disposer de 2 agents supplémentaires. Si l'on veut garder l'impôt tel qu'il est et trouver des capacités à investir il ne faut pas toucher à la masse salariale de la commune. Aussi, il nous faut collectivement faire quelques concessions notamment en période d'été où notre effectif est encore diminué car nos agents doivent bien évidemment prendre leurs congés (cette année nous avons hélas dû faire aussi face à des arrêts-maladies).

Par ailleurs les désherbants sont strictement interdits ce qui rend les tâches de désherbage extrêmement longues, fastidieuses et pénibles. La météo a aussi favorisé la pousse cette année, puis, la canicule a rendu ce travail presque impossible.

L'indulgence et la compréhension sont donc de mise. Notre équipe fait vraiment tout ce qu'elle peut dans le contexte ci-dessus décrit.

Pour ceux qui le peuvent, nettoyez devant vos tombes familiales car le cimetière est véritablement très difficile à conserver sans herbe du fait de sa configuration et des interdictions précitées. Enlevez également l'herbe devant votre domicile notamment en pied de vos façades sur rue.

« Ce n'est que de l'herbe » curieusement bien mieux acceptée à la ville qu'à la campagne. Les retours de nos touristes restent bons. Ils trouvent la commune soignée (Ils soulignent d'ailleurs aussi les services et commerces encore nombreux).

CAMPING MUNICIPAL – SNACK

L'actuel exploitant, M. Burckel, arrive au terme de son contrat au 01 mai 2024. Nous avons donc relancé une procédure dite de « Délégation de Service Public ». C'est une procédure de mise en concurrence longue et très encadrée notamment par les services de la sous-préfecture avec lesquels nous avons été en relation. A ce stade nous avons reçu les offres qui vont donc être étudiées. L'objectif est de retenir un nouvel exploitant pour la fin de l'année de sorte qu'il puisse « accaparer » les lieux en profitant de l'expérience de l'actuel exploitant et de celle de la municipalité. Le contrat prévoit, outre la gestion du camping et du snack, celle des tennis, du mini-golf et du chalet comme précédemment.

PISCINE MUNICIPALE

Comme vous le savez, cet équipement est arrivé « en fin de vie » après plus de 30 années de fonctionnement. La partie technique (filtration, pompes, etc.), le bassin et ses réseaux donnent de plus en plus de signes inquiétants. Les normes ont également bien évolué et les nécessaires économies de fonctionnement ne permettent plus l'exploitation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. Pour rappel la seule commune de St Just finance cet équipement. Il faut donc absolument profiter de ce projet de réhabilitation lourde pour le rendre plus sobre. C'est d'ailleurs le sens du dossier que nous avons déposé pour espérer obtenir des fonds européens. Bien entendu nous y avons indiqué bien d'autres éléments et argumenté avec force et conviction. Le projet conserve tous les bâtiments, dépose les équipements techniques qui s'y trouvent afin de les remplacer, déconstruit l'ancien bassin et ses plages avant de le reconstruire au même emplacement avec les normes actuelles et les dispositifs ludiques d'aujourd'hui.

Le futur bassin conserverait l'esprit de l'actuel dans ses grandes caractéristiques. Il serait ouvert en juin pour permettre aux écoles d'en profiter notamment pour l'apprentissage de la natation.

L'estimation Toutes Dépenses Confondues (maîtrise d'œuvre, géomètre, études de sol, études environnementales, contrôle technique, coordination sécurité santé, travaux, TVA) est de 1 800 000 euros. Sans une participation très importante de l'Europe, accompagnée par un soutien fort du département, de l'Etat (quasi acquis à ce stade) mais aussi de la CCPU, de la région, la commune ne pourra pas supporter

le reste à charge. **Rien n'est donc encore gagné** mais nous restons confiants car nous n'imaginons pas cet important équipement, utile à tout un bassin de vie (et bien au-delà), disparaître.

A ce stade nous avons lancé, sans attendre, une consultation de maîtrise d'œuvre (marché à procédure adaptée) en vue de retenir une équipe d'ingénierie cette fin d'année. Les travaux pourraient débuter en janvier 2025 et se terminer en juin 2025.

BIBLIOTHEQUE

Notre nouvelle bibliothèque municipale désormais sécurisée, fonctionnelle et adaptée a été inaugurée début avril en présence notamment de M. le Sous-Préfet et de Mme Huguette Burelier conseillère départementale. Nous complétons encore son équipement par de nouvelles acquisitions.

CHAPELLE

Les importants travaux ont été inaugurés début mai en présence notamment de M. le Sous-Préfet, de la vice-présidente de la Région Mme Sophie Rotkopf, du Conseiller Régional délégué Raymond Vial. En août l'association « Notre Dame du Château », présidée par Christiane Mathevet, a organisé le 15 août un événement autour du site qui fut, de l'avis de tous, très réussi. Ce lieu devient désormais, tant par les travaux qui se sont réalisés que par l'animation qu'y s'y créé, un lieu qui reprend vie.

ECLAIRAGE PUBLIC – ENFOUISSEMENT ET RENFORCEMENT DES RESEAUX

-Les travaux route de JURE sont terminés même si nous comptons encore améliorer techniquement et esthétiquement les choses.

-Les importants travaux (env. 600 000 euros) qui concernent pratiquement tout le quartier du Monteillard sont en cours. Ils ont commencé en mai 2023 et devraient continuer jusqu'en mai 2024. Le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire est à nos côtés et prend en charge une très grosse partie de la dépense. Les nouveaux mâts et dispositifs d'éclairage sont visibles vers la mairie et rue des vergers (bien entendu les poteaux bétons disparaîtront).

-Début octobre, l'enfouissement des réseaux aura lieu impasse des Aubarres et notre équipe technique, début 2024, pourra aménager le carrefour à l'intersection de la rue du 19 mars 1962 et de l'impasse des Aubarres.

GENDARMERIE : NOUVEAU SITE

Les premières esquisses de l'aménagement envisagé nous sont parvenues. Loire Habitat compte rapidement signer les compromis avec les propriétaires des terrains dans la perspective de la maîtrise foncière à « la Remise ».

MAISON DES SERVICES

Le chantier entrepris par la CCPU pour relocaliser son siège et ses services (notamment l'accueil de la petite enfance) est en cours et devrait se terminer en mai 2024. Le parc municipal sera bien entendu remis en état. Pour rappel il s'agit d'aménager une partie de l'ex-maison de retraite à côté de la maison de santé. L'expectation sera à nouveau libre.

AIRE TERRESTRE EDUCATIVE

Nous avons mis à disposition de l'école le petit parc communal qui jouxte l'établissement. Les élèves, profitant d'une aide obtenue par la direction, y installent diverses cultures, abris à insectes, à oiseaux, etc.

CENTRE D'EXPLOITATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'avant-projet nous a été présenté en mairie par les services du département et nous avons pu y apporter nos commentaires. Le bâtiment ancienne gare à usage de bureaux sera entièrement réhabilité tout en conservant son aspect historique. Il possèdera un espace possiblement occupable par l'école de musique. Le département a prévu la démolition des grands hangars et la reconstruction de 2 bâtiments adaptés aux normes et exigences actuelles. Nous avons demandé qu'une fresque rappelant le passé du site soit réalisée sur le pignon d'un de ces 2 bâtiments. Les études sont donc en cours. Des panneaux photovoltaïques seront également installés.

CREATION D'UN CABINET VETERINAIRE

Nous avons la chance d'accueillir un cabinet vétérinaire dans l'ex-maison Labat après de lourds travaux. 4 vétérinaires y pratiquent désormais ce qui est exceptionnel pour un village de notre taille, là où d'autres parlent de désert (en plus du désert médical qui ne nous aura pas frappé). Preuve en est, une nouvelle fois, de l'attractivité de la commune. On y trouvera Huguette Jalon, Suzanne Lamarche, Pauline Vernet et Guilhem Marjorel. Les 4 vétérinaires sont accompagnés de 4 auxiliaires. Bravo et merci pour le territoire.

PHARMACIE

Le projet suit un cours normal sur le terrain communal bd de l'Astrée. La réunion sur site avec les services du département propriétaires des murs de soutènement, la commune, la notaire, le géomètre, l'architecte et bien sûr le porteur du projet a confirmé la faisabilité de l'opération projetée. Un certificat d'urbanisme a été récemment délivré après instruction des différents services dont ceux de l'Etat.

L'EHPAD

Inauguré en 2014, cet important établissement de 91 lits et 55 emplois (11 millions d'euros) n'a posé aucun souci technique et s'est bien comporté. Il n'en reste pas moins qu'il faut écouter les résidents, les familles et le personnel pour l'améliorer encore. Aussi, et d'ici la fin de l'année, seront entrepris des travaux extérieurs pour rendre plus accessible et sympathique la partie arrière de l'établissement.

EOLIEN

- Nous sommes très attentifs au projet qui se profile au sommet des bois noirs et qui sera visible de presque toute la commune (et au-delà). Nous nous sommes rendus en compagnie de notre conseillère départementale, d'autres élus de communes voisines en mairie d'Arconsat. Ces machines sont prévues dans un lieu par ailleurs sacralisé au sein de la charte du parc régional du Livradois-Forez d'où notre grand étonnement. Le Président Wauquiez a été saisi.

- Le 07 juillet un important rassemblement d'élus et de diverses personnalités a eu lieu sur le site du projet Tuilière – Cherier pour protester contre le fait que pratiquement toute la chaîne de la démocratie française dont l'Etat (Ministre – Préfet) et ses services était opposée au projet mais qu'elle n'a pas été entendue au profit d'Electricité du Portugal, le promoteur soutenu notamment par des fonds chinois. Etaient présents Jean Pierre Taite Député LR, Antoine Vermorel-Marques Député LR, Cécile Cukierman Sénatrice PC qui a fait lire son courrier de soutien, Raymond Vial conseiller régional délégué, Huguette Burelier conseillère départementale, 8 des 11 maires de la CCPU dont une délégation de la Tuilière, Gérard Aubret Vice-Président national des chasseurs et Président des Chasseurs de la Loire, M. Rilleux représentant la fédération de pêche de la Loire et des milieux aquatiques, l'Association Roannaise pour la Protection de la Nature, le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde représenté par M. Compagnat, l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » représentée par Henri Ponson et 2 autres membres. La presse était également présente.

2 actions au conseil d'Etat sont encore en cours dont une portée par la TUILIERE et la Région.

PHOTOVOLTAIQUE - AUTOCONSOMMATION

Un inventaire des toitures agricoles et industrielles susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques a été réalisé sur la commune par un bureau d'études spécialisé qui avait sollicité le maire. Toutes les communes de la CCPU ont ensuite été examinées et la CCPU et les maires membres se sont montrés très intéressés par ce projet de territoire innovant consistant à produire et revendre « sur place » et à des tarifs très intéressants le surplus qui n'est pas consommé par le secteur d'activité couvert par les panneaux. Des réunions sont programmées pour tenter de faire aboutir ce projet auquel tout citoyen ou institution pourrait participer comme producteur ou client.

ASSAINISSEMENT

Il y a une douzaine d'années nous engageons de très importants travaux consistant à refaire de nombreuses parties de notre réseau et surtout à construire une importante station d'épuration pour un coût total d'environ 2 500 000 euros. En la matière, rien n'est jamais fini puisque les services de l'Etat, attentifs aux problématiques de l'eau et de la pollution, nous demandent d'établir un nouveau diagnostic global permettant un état des lieux et une programmation potentielle de travaux.

Nous allons donc engager une procédure de consultation d'un bureau d'études spécialisé pour commander, au « mieux disant », cette prestation qui va s'échelonner sur une année car il s'agit d'observer les réseaux en journée, la nuit et ce pendant les 4 saisons d'une année pour bien prendre en compte leur comportement et leur charge.

URBANISME

- Avec la mise en application de la loi climat et résilience le « Zéro Artificialisation Nette » des sols (ZAN) va considérablement diminuer les droits à construire pour chacune des communes de France. Bien évidemment, nous aurons à décliner localement ces importantes restrictions.

- RAPPEL : Il est assez fréquent que, soit par ignorance soit par le « *je fais et on verra bien* » des administrés se mettent en difficultés par rapport aux administrations en charge de l'urbanisme dont l'Etat et la commune. A St Just, le maire agit au nom de l'Etat et en relation étroite avec ses différents services.

N'oubliez pas que toute modification ou intervention extérieure quelle que soit la localisation du bien (façades, tuiles, cheminée, volets, fenêtres, portes, clôtures, bannes, enseignes selon les cas, etc.) doit faire l'objet d'une déclaration préalable accompagnée de plans, photos...

Pour la construction d'un petit local de moins de 5 m² rien n'est à demander SAUF si vous êtes dans le périmètre dit « du Château » où il vous faut faire une demande au 1er m². Ce secteur de la commune est particulièrement sensible et les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) doivent être suivies. Celles-ci se font « au bâtiment » ou au bien concerné. Vous pouvez donc vous voir refuser ce que d'autres, même à proximité, se sont vu accorder. En effet l'ABF prend en compte les caractéristiques architecturales propres au bien objet de la demande, son environnement, sa date de construction, etc. Inutile donc de nous indiquer qu'*un tel ou qu'un tel a eu le droit et pas moi*, c'est ainsi.

Hors périmètre, la construction d'un bâtiment de moins de 20 m² et de plus de 5 m² devra faire l'objet d'une déclaration préalable et d'un permis de construire s'il dépasse 20 m². Les terrassements importants (remblais, déblais) doivent faire l'objet d'un permis d'aménager. D'autres spécificités existent par ailleurs alors mieux vaut se renseigner en mairie qui, pour rappel est même ouverte le samedi matin. Il nous faut insister sur tous ces points car, de plus en plus, en cas de succession, de vente, les notaires demandent au maire la conformité du ou des biens concernés et il n'est pas question de la fournir si le bien n'est pas conforme, d'abord par honnêteté mais aussi parce que cela serait considéré comme un faux de nature à léser le futur propriétaire. Pour toutes ces raisons, soyez vigilants (attention aussi à d'éventuels problèmes avec vos assurances en cas de sinistre).

ECONOMIE

Depuis une quinzaine d'années nous avons pu attirer 4 nouvelles activités très importantes sur la commune : SGE Electronique « aux Aubarres », Mon Mobilier Design « aux Aubarres » et « aux scieries » (face à la nouvelle caserne des pompiers), ARA Thermolaquage (qui va s'agrandir) « aux Aubarres », HAROC qui est installé sur l'ex site Bonche de 2 hectares. Ce sont autant d'emplois.

Le commerce quant à lui subit, comme partout, les nouvelles pratiques d'achat et l'évasion commerciale. Nous conservons néanmoins l'essentiel et, pour un village de 1 200 hbts nous sommes très largement au-dessus des statistiques et de ce que l'on trouve dans des communes similaires. Les nombreux services présents, confortés, complétés par des nouveaux, n'y sont pas pour rien.

On évoque souvent les fermetures mais il ne faut pas oublier les récentes installations d'une librairie et d'une pizzeria « au château », d'un Kebab au bourg, d'un bar associatif « aux rivières ».

Malgré la crise que traverse le groupe CASINO nous avons pu accueillir de nouveaux gérants au « petit casino » et souhaitons la bienvenue à Mme Anna TISSOT et M. William GROUHEL ainsi qu'à leurs 3 enfants.

ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOT

Grâce au bassin réalisé il y a 5 ans nous n'avons pas eu à appliquer l'arrêté de Monsieur le préfet et ainsi eu le droit d'arroser le stade (et les fleurs de la commune). Nous avons donc pu conserver une pelouse en bon état malgré l'épisode de canicule (dans quel état l'aurions-nous retrouvée sans cet équipement technique sachant que son substrat est en partie composé de pouzzolane !).

Le maire, Pascal PONCET